

RÉGLEMENT RÉGIONAL ARBITRAGE

SAISON 2026-2027

SOMMAIRE

1. PRINCIPES GENERAUX **3**
 1.1. GENERALITES **3**
 1.2. REFERENT CRA **4**
 1.3. REGLEMENTATION FIE **5**
 1.4. REGLEMENTATION SPECIFIQUE FFE **5**
 1.4.1. Carton noir P **5**
 1.4.1.1 Epreuve individuelle – Elimination directe **5**
 1.4.1.2 Epreuve par équipes **5**
 1.5. INFORMATIONS FINANCIERES **6**
 1.6. CARTON NOIR **6**
2. FORMATION ET CERTIFICATION **7**
 2.1. FICHE DE CERTIFICATION **7**
 2.2. PROGRAMME JOURNEE REGIONALE D'ARBITRAGE **8**
3. REGLEMENTATION DES COMPETITIONS **9**
 3.1. EPREUVES REGIONALES M13 / M15 / M17 **9**
 3.2. FILIERES HORIZON – FÊTE DES JEUNES **10**
 3.3. EPREUVES NATIONALES FLEURET **11**
 3.4. EPREUVES NATIONALES EPEE **12**
 3.5. EPREUVES NATIONALES SABRE **13**
 3.6. CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES CATEGORIES **14**
4. REGLEMENTATION SPORTIVE **15**
 4.1. NORMES **15**
 4.2. TERRAIN **15**
 4.3. CARACTERISTIQUES GENERALES AUX 3 ARMES **16**

1. ANNEXES **18**
 1.1. DEONTOLOGIE DE L'ARBITRE **18**
 1.2. ACTIVITE DE L'ARBITRE **19**
 1.3. UNSS – UGSEL – FFSU **19**
 1.4. REGLEMENT TECHNIQUE – T.170 FAUTES ET SANCTIONS **20**

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. GÉNÉRALITÉS

L'organisation en faveur de l'arbitrage est structurée autour d'un dispositif fédéral partageant les projets de formation, de développement et de gestion du corps arbitral dans son ensemble.

Chaque organe fédéral en charge de l'arbitrage, au niveau régional et départemental, doit veiller au respect strict des règles et des personnes.

La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) est composée de 4 membres représentants les 4 départements, du cadre technique fédéral missionné par la DTN en charge du fonctionnement de l'arbitrage fédéral, d'arbitres en formation nationale. Elle peut coopter des membres si besoin. Ces membres cooptés ont un avis consultatif.

Les Commissions Départementales d'Arbitrage (« CDA ») se composent comme suit :

- D'un membre du comité directeur du Comité Départemental,
- Du cadre technique ou son représentant au sein du Comité Départemental,
- D'un arbitre à chaque arme titulaire d'une licence au sein d'un club du Comité Départemental, si possible et plus si besoin.

La CNA préconise qu'il soit établi, dans chaque Ligue Régionale un règlement régional de l'arbitrage qui doit être voté et approuvé annuellement par son comité directeur précisant :

- La constitution de la CRA,
- Les coordonnées des référents à l'arbitrage de la CRA,
- Les modalités du suivi des arbitres sur les compétitions,
- Le calendrier des stages de formation, et d'évaluations
- La liste des personnes missionnées pour les évaluations pratiques,
- Toutes autres informations que jugeront utiles les instances fédérales.

Le règlement de la CRA sera le document référent.

Des outils de formation, de valorisation et de fonctionnement pourront être mis en place afin d'optimiser le fonctionnement et la gestion du corps arbitral fédéral.

Chaque arbitre international, national, régional ou départemental doit faire parvenir, à l'instance dont il dépend, son activité annuelle avant le 31 janvier de l'année suivante. (Cf. fiche technique N° 5 - Loi Humbert n°2006-1294 du 23 octobre 2006).

Chaque CRA et/ou CDA aura à communiquer les résultats de la Journée Nationale d'Arbitrage (JNA) et de la session de juin à la Fédération française d'escrime (FFE) avec le fichier joint aux envois de QCM.

La saison est comprise entre le 1er septembre et le 31 août de chaque année, identique à la prise de licence fédérale.

1.2. RÉFÉRENT CRA

Pour les circuits Régionaux et les épreuves jeunes en Bretagne un membre de la CRA ou son représentant sera présent. Il fait partie de la liste officielle des arbitres.

Il est, de droit, membre du DT et règlera les litiges liés à l'arbitrage sportif.

Aux trois armes, le club de l'arbitre « référent » nommé par la CRA pourra être dispensé de la règle du « 1 pour X ».

Son rôle :

- Il vérifie, avec le DT, l'application de la règle des quotas (clubs et organisateur),
- Il vérifie le niveau et l'identité des arbitres engagés et présents (diplômes, cartes d'arbitres et attestations officielles),
- Il observe et conseille les arbitres durant la compétition
- Il établit un compte-rendu d'activité des arbitres, à adresser au responsable de la CRA (Cadre Technique)
- Il supervise, avec ou sans le DT, la désignation des arbitres (poules et matchs), et s'occupe de la gestion de son effectif pendant la durée de la compétition.
- Il est seul compétent pour libérer les arbitres de leurs obligations au fil des compétitions, qu'elles se déroulent sur une ou plusieurs journées.

Mes référents départementaux CRA de la Ligue de Bretagne

CDA 22 – BERTHELOT Alexis	Tel : 06 77 93 81 48	Mail : alexisberthelot6487@gmail.com
COLIN Sébastien.	Tel : 07 61 69 04 62	Mail : colinsebastien21@gmail.com
CDA 29 – ROBINET	Tel : 06 52 23 85 37	Mail : maitre@larapieredebrest.com
CDA 35 – JEGU Julien	Tel : 06 69 61 26 39	Mail : julien.jegu.m@gmail.com
CDA 56 – BESNARDEAU Clémence	Tel : 07 83 95 98 52	Mail : clemencebesnardeau@outlook.fr
FECHANT Audric	Tel : 06 19 78 64 62.	Mail : afechant.escrime@gmail.com

1.3. RÈGLEMENTATION FIE

Se référer au règlement en vigueur disponible dans les documents de la FIE pour les points suivants :

- Règlement technique,
- Règlement organisation,
- Règlement matériel,
- Code de la publicité,
- Article T.170 fautes et sanctions.

1.4. RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE FFE

1.4.1 Carton noir P

Pour les épreuves individuelles et par équipes, la règle de non-combativité (t.124 de la FIE) s'applique, en prenant en compte les spécificités suivantes et uniquement à partir de la catégorie M15 :

1.4.1.1 Épreuve individuelle - Élimination directe

Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit :

i. Si les scores des deux tireurs sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur qui a le moins bon classement intermédiaire (après les poules) dans la compétition, lequel est décrit dans l'article 9 du règlement sportif. Le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition remporte le match.

ii. Si les scores des deux tireurs ne sont pas égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur ayant le score inférieur. Le tireur ayant le meilleur score remporte le match.

1.4.1.2 Épreuve par équipes

Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit :

i. Si les scores des deux équipes sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P l'équipe ayant le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est décrit dans l'article 9 du présent règlement. L'équipe ayant le meilleur classement initial dans la compétition remporte la rencontre.

ii. Si les scores des deux équipes ne sont pas égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P l'équipe ayant le score inférieur. L'équipe ayant le meilleur score remporte la rencontre.

1.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Frais de déplacements pour la Fête des Jeunes pris en charge par la Ligue Régionale de Bretagne

- Indemnité journalière forfaitaire d'arbitrage de la fête des jeunes pris en charge par la FFE

- Indemnisation des arbitres s'effectue en fonction de leur qualification : Cf Règlement FFE

- Une tenue Correcte est exigée sur l'ensemble des épreuves régionales, en cas de non-respect de cette directive l'arbitre concerné ne sera pas utilisé pour la compétition et le club dont il est issu sera pénalisé d'une amende forfaitaire de 100€.

- Les arbitres en formation et souhaitant être évalués ne peuvent prétendre à indemnisation, sauf choix contraire de l'organisateur de l'épreuve. Ces mêmes candidats doivent faire parvenir leur demande d'évaluation au plus tard le mercredi midi précédant l'épreuve choisie, ce délais dépassé aucune demande ne sera prise ne compte.

1.6. CARTON NOIR

Se référer au document « Rapport Carton noir » en vigueur disponible dans le centre de documentation du site de la FFE.

2. FORMATION ET CERTIFICATION

La formation se fait avec le candidat et les structures (club, CDA, CRA et CNA) au sein desquelles il évolue.

La formation est un engagement mutuel d'accompagnement permettant d'accomplir son projet sportif en matière d'arbitrage. Elle débute et se poursuit au sein du club par une formation initiale et une formation continue.

2.1. FICHE DE CERTIFICATION

	Examen théorique	Partie pratique	Stages	Ouvre le droit à arbitrer
Lame verte (À partir de M13)	Ligue CRA	Ligue CRA	Stage de 4h minimum en département/Ligue	Épreuves départementales
Arbitre Départemental (À partir de M15)	QCM 20 questions 20 minutes Note requise : 15/20	Apte sur 2 épreuves	Stage de 8h minimum en département	Épreuves départementales et régionales
Arbitre Régional (À partir de M17)	QCM 30 questions 25 minutes Note requise : 25/30	Apte sur 3 épreuves dont 1 dans la catégorie supérieure	Stage de 20h en région	Épreuves régionales et nationales
Arbitre National (À partir de M20)	Analyse vidéo examen théorique fin de saison	Observation sur 3 à 5 épreuves + 2 championnats de France		Épreuves nationales et épreuves de l'EFC
Arbitre International B (De 20 à 60 ans)	QCM d'analyse vidéo	Observation sur 1 journée		Épreuves de la FIE

1 : Validité des épreuves : 2 ans, organisation de 2 sessions de QCM par an au choix de la CRA :
- Session 1 : lors de la JNA
- Session 2 : avant fin juin

2 : Pour être un Arbitre Régional en formation, il n'est pas nécessaire d'être reçu au QCM mais celui-ci devra être valider pour prétendre à devenir arbitre régional sur la saison sportive concernée.

3 : Pour devenir arbitre national : L'entrée en formation s'effectue sur proposition de la commission régionale d'arbitrage en fonction de l'activité arbitrale du candidat (compétitions arbitrées sur la saison), de son expérience d'arbitre régional (au minimum 1 an de pratique).

.

1. Cas des diplômes nationaux étrangers :
Les arbitres titulaires d'un diplôme national obtenu à l'étranger peuvent solliciter une validation des acquis de l'expérience (VAE).
Cette procédure repose sur deux évaluations, dont au moins une lors d'une compétition M17 à seniors

2.2. PROGRAMME JOURNÉE REGIONALE D'ARBITRAGE

Journée d'information, de formation, d'échange et d'examen dédiée aux licenciés FFE (arbitres, tireurs, Maîtres d'armes et dirigeants) intéressés par l'arbitrage.

PROGRAMME

Ces journées sont destinées à tous les licenciés, arbitres en activité, enseignants et dirigeants qui le souhaitent.

La commission régionale d'arbitrage (CRA) organise la formation des jeunes arbitres départementaux et régionaux, selon les organisations spécifiques de la région, puis font passer les examens théoriques (QCM).

Les QCM sont envoyés par la CRA le mercredi précédent la date d'examen.

Lors de la JNA, la Ligue régionale, sa Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le cas échéant les Commissions départementales d'arbitrage (CDA) sont tenues :

D'établir un plan départemental et régional d'arbitrage,

• D'informer et présenter les nouvelles règles et d'effectuer des rappels règlementaires (par exemple : avec l'appui de supports vidéo),

• Mettre en place un jeu de questions/réponses sur les expériences vécues en tant qu'arbitre,

• Sensibiliser aux luttes contre les violences dans le sport, la protection de l'arbitre,

• Faire témoigner des enseignants, des arbitres et des athlètes sur la thématique de l'arbitrage,

• Une remise officielle des équipements, des diplômes,

• Établir et sensibiliser à l'obligation de tenir un relevé d'activité arbitrale, en référant de la Loi du 23/10/2006,

• D'organiser le passage des examens théoriques (QCM) pour les diplômes régionaux et départementaux (les corrections sont effectuées par les CDA et les CRA en fonction des modalités d'organisation déterminées au sein de la Ligue régionale de Bretagne),

• Envoyer à la CRA un compte rendu et au Cadre Technique lorsque la JNA est déclinée à l'échelon des CDA.

3. RÈGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS

3.1. ÉPREUVES REGIONALES M13 / M15 / M17

	Epreuves Régionales individuelles	Épreuves Nationales par équipes
Fleuret Epée	Arbitres désignés par les clubs : • 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus. Niveau arbitre Départemental minimum	Arbitres désignés par les clubs : ▪ 1 arbitre par club engagé. • 2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus. Niveau arbitre départemental minimum.
Sabre	Arbitres désignés par les clubs : • 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus. Niveau arbitre Départemental minimum.	Arbitres désignés par les clubs : • 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus. • 2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus. Niveau arbitre Formation Régional minimum.

Pour arbitrer les championnats régionaux, les arbitres doivent être actifs (cf. ANNEXES – 1.2. Activité de l'arbitre), et ce sur l'ensemble des catégories.

Les clubs peuvent proposer leurs arbitres lors des championnats régionaux, toutefois la CRA se réserve le droit de les accepter ou de les refuser et proposer d'autres arbitres en remplacement.

3.2. FILIÈRE HORIZON – FÊTE DES JEUNES

<table>
<tr><th></th><th>Désignations des arbitres</th><th>Diplôme requis</th></tr>
<tr><td>1/ 8ème de finale toutes armes Épreuves régionales</td><td rowspan="2">Arbitres de clubs :
• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td><td>Formation Régionale minimum</td></tr>
<tr><td>¼ de finale fleuret/épée Épreuves de Zones</td><td rowspan="3">Niveau Régional minimum
Dérogation possible pour des arbitres de niveau Formation Régionale sur proposition du CTS et président de CRA. La dérogation doit être validée par la CNA.</td></tr>
<tr><td>¼ de finale sabre Épreuve nationale</td><td>Arbitres de clubs :
• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td></tr>
<tr><td>½ finale toutes armes Épreuves nationales</td></tr>
<tr><td>Fête des jeunes</td><td>Arbitres désignés par la ligue régionale après proposition de la CRA:
• Quota régional d’arbitres suivant le nombre de tireurs qualifiés pour la fête des jeunes, communiqué après l’épreuve nationales.
• Jeunes arbitres du stage H2036
• 8 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.</td><td>Arbitres quota régional : Niveau Régional minimum

Arbitres convoqués par la FFE : Formation Nationale minimum</td></tr>
<tr><td>Stage H2036</td><td>• 8 arbitres par arme (24 arbitres au total), mineurs au moment du stage, inscrits par leur comité régional.</td><td>Niveau Régional minimum</td></tr>
</table>

3.3. ÉPREUVES NATIONALES FLEURET

<table>
<tr><th></th><th>Épreuves Nationales individuelles</th><th>Épreuves Nationales par équipes</th><th>Diplôme requis</th></tr>
<tr><td>M17</td><td rowspan="2">Arbitres de clubs :
• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td><td rowspan="2">Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre par club engagé.</td><td rowspan="3">Niveau arbitre Régional minimum.</td></tr>
<tr><td>M20</td></tr>
<tr><td>Sénior</td><td>• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td><td></td></tr>
<tr><td>Vétéran</td><td>• Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre à partir de 3 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
Interdiction d’engager des arbitres-tireurs</td><td>Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.
2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus</td><td></td></tr>
</table>

3.4. ÉPREUVES NATIONALES ÉPÉE

<table>
<tr><th></th><th>Épreuves Nationales individuelles</th><th>Épreuves Nationales par équipes</th><th>Diplôme requis</th></tr>
<tr><td>M17

M20</td><td>Arbitres de clubs :
• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td><td>Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre par club engagé.</td><td rowspan="3">Niveau arbitre Régional minimum.</td></tr>
<tr><td>Sénior</td><td>Arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.</td><td>Arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.</td></tr>
<tr><td>Vétéran</td><td>• Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
• 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus.</td><td>Arbitres désignés par les clubs :
1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.</td></tr>
</table>

3.5. ÉPREUVES NATIONALES SABRE

	Epreuves Nationales individuelles	Epreuves Nationales par équipes	Diplôme requis
	Arbitres de clubs :		
M17 M20	• 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus. • 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.	Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus. 2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus.	Niveau arbitre Régional minimum.
Sénior	Arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.[1-4]	Arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.	
Vétéran	• Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 3 tireurs engagés, dames et hommes confondus. • 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus. Interdiction d'engager des arbitres-tireurs	Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.[1-3] 2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus.[1-3]	

3.6 CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES CATÉGORIES

	Désignations des arbitres
M17	24 à 36 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.
M20	
M23	8 arbitres par arme convoqués et pris en charge par la FFE.
Senior	48 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE
Vétérans	12 à 36 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.

4. RÈGLEMENTATION SPORTIVE

4.1. NORMES

Les normes de sécurité imposées par la FFE et le marquage CE sont obligatoires. Seule la présence de la norme de résistance 350 N ou 800 N sera nécessaire pour participer aux épreuves de la Ligue de Bretagne en lien avec les directives fédérales.

Le contrôle du matériel (tenues, armes, masques, gants…) se fait par :

- L'usager lui-même,
- L'enseignant du club,
- L'arbitre à chaque début de match de poules et de tableau d'élimination lors des compétitions.

TYPE DE MARQUAGE	RISQUES	EQUIPEMENTS CONCERNES
« CE » Catégorie 1	Non vitaux	Pantalons, Gants
« CE » Catégorie 2	Risques sur les parties vitales susceptibles de provoquer des lésions irréversibles	Vestes, Cuirasses, Sous-cuirasses, Bustiers, Masques

CATEGORIE D'ÂGE	LABELS
M9, M11	Tenue 350 N Sous-cuirasse 350 N
M13, M15, M17, M20, Seniors, Vétérans	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N

4.2. TERRAIN

Catégories	Largeur de la piste	Longueur de la piste	Distance de mise en garde
M7, M9, M11(Fleuret, épée)	1,50 à 2 mètres	10 mètres + dégagements	4 mètres
M7-M9-M11 Sabre	1,50 à 2 mètres	10 mètres + dégagements	4 mètres
M13 Fleuret et épée	1,50 à 2 mètres	14 mètres + dégagements	4 mètres
M13 Sabre	1,50 à 2 mètres	14 mètres + dégagements	4 mètres
M15 à Vétéran	1,50 à 2 mètres	14 mètres + dégagements	4 mètres

4.3. CARACTERISTIQUES GENERALES AUX 3 ARMES

ARMES	Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches + durée des assauts en poule	Nombre de touches + durée des assauts en TED	Rencontre par équipes
FLEURET						
FLEURET	**M7, M9**	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (2x2' + 1' pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (2x2' + 1' pause)	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches en 2')
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (2x3' + 1' pause)	36 touches (9 relais de 4 touches en 3')
	M15	5		5 touches (3')	10 touches (2x3' + 1' pause)	
	M17, M20, Senior				15 touches (3x3' + 2x1' pause)	45 touches (9 relais de 5 touches en 3')
	Vétéran				10 touches (2x3' + 1' pause)	45 touches (9 relais de 5 touches en 3')
EPEE						
EPEE	**M7, M9**	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (2x2' + 1' pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (2x2' + 1' pause)	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches en 2')
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (2x3' + 1' pause)	36 touches (9 relais de 4 touches en 3')
	M15	5		5 touches (3')	10 touches (2x3' + 1' pause)	
	M17, M20, Senior				15 touches (3x3' + 2x1' pause)	45 touches (9 relais de 5 touches en 3')
	Vétéran				10 touches (2x3' + 1' pause)	45 touches (9 relais de 5 touches en 3')
SABRE						
SABRE	**M7, M9**	0 ou 2		4 touches (2')	6 touches (2x2' + 1' pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches + Pause à 4 touches	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches en 2')

	M13	2		5 touches	10 touches + 1’ pause à 5	36 touches (9 relais de 4 touches)
	M15	5			15 touches + 1’ pause à 8	45 touches (9 relais de 5 touches)
	M17, M20, Senior					
	Vétéran				10 touches + 1’ pause à 5	

1. ANNEXES

1.1. DÉONTOLOGIE de L'ARBITRE

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques : « Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »

- Connaître avec précision et appliquer, avec, discernement les règles et règlements.
- Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive, tant dans le comportement que dans le domaine vestimentaire.
- Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions.
- Se former en permanence pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement.
- Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, tenue vestimentaire et équipement appropriés, ponctualité, disponibilité, etc.).
- Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (organisateurs, entraineurs, compétiteurs, spectateurs, média, officiels, etc.).
- S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, …).
- Se tient à la disposition du DT du début de la compétition à la fin de la compétition, avec accord du référent arbitrage.
- Ne pas cumuler ses fonctions avec aucune autre activité dans le tournoi, telle que membre du Directoire technique, capitaine d'équipe, entraîneur, etc…
- Appliquer son devoir de réserve relatif à son statut et ses responsabilités, envers les instances sportives, ses pairs, les clubs dans le cadre des compétitions, les équipes de France pendant toute la durée des déplacements officiels, ou lors de toute communication à caractère public.

1.2. ACTIVITÉ DE L'ARBITRE

Le maintien en activité d'un arbitre est conditionné par un nombre de compétition arbitrée définie par saison sportive.

Tout arbitre n'ayant pas effectué les minimas requis durant 2 saisons sportives seront déclarés en sommeil et devront suivre une formation de mise à jour de leurs compétences afin d'être déclaré de nouveau actif.

Ce nombre de compétition et le niveau minimal requis sont répertoriés comme suit :

Arbitre formation départementale : 2 épreuves départementales ou 2 épreuves du circuit régional

Arbitre départemental : 2 compétitions départementales ou 2 épreuves du circuit régional et 1 championnat régional M13 individuel et/ou par équipe.

Arbitre en formation régionale : 2 compétitons régionales et 1 championnat régional.

Arbitre régional : 3 épreuves régionales et/ou de zone et/ou championnat régional plus 1 épreuve nationale.

Arbitre en Formation nationale : 3 épreuves régionales et/ou de zone et/ou championnat régional plus 2 épreuves nationale et/ou Championnats de France

Arbitre Nationaux : 3 épreuves régionales / Nationales et 2 championnats de France.

1.3. UNSS – UGSEL – FFSU

Afin de promouvoir l'arbitrage dans le sport scolaire et universitaire, la FFE a conventionné avec l'UNSS (2023) et la FFSU (2019) valorisant les parcours de « jeune officiel » en facilitant des validations d'acquis d'expérience vers les diplômes fédéraux d'arbitres.

Passerelles entre les diplômes fédéraux et les diplômes scolaires et universitaires.

	Équivalence Fédérale
UNSS	Arbitre départemental FFE dans l'arme après la participation à une JNA
	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale
UGSEL	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale
FFSU	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale

1.4. REGLEMENT TECHNIQUE – T.170 FAUTES ET SANCTIONS

t.170 (1 de 2) **Les fautes et leurs sanctions** **Règlement technique**

	FAUTES	ARTICLES	SANCTIONS		
0.1	Absence de nom **et nationalité** sur le dos. Absence **de logo national ou** de la tenue nationale.	t.74	Elimination de la compétition		
0.2	Absence de nom sur le dos suite au changement de veste non-conforme	t.75			
0.3	Non présentation au premier appel de l'arbitre 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste pour le début de la poule ou de la rencontre par équipes ou pour le début des matches en élimination directe	t.118			
0.4	Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels avec une minute d'intervalle	t.119	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination
0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124.1, t.124.2	1ère fois Jaune P	2ème fois Rouge P	3ème fois Noir P

	1er groupe t.29.2, t.30.1, t.79, t.97		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6	JAUNE	ROUGE	ROUGE
1.2	Corps à corps pour éviter une touche (*)	t.25.2			
1.3	Tourner le dos à l'adversaire (*)	t.27.2			
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ;t.30.1; t.79; t.97			
1.5	Toucher/saisir le matériel électrique (*)	t.29.3			
1.6	Sortie latérale de la piste pour éviter une touche (*)	t.35.3			
1.7	Interruption abusive du combat	t.43.2			
1.8	Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaires/de rechange	t.71; t.72; t.73.1.a; t.117			
1.9	Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.76.2; t.90.2; t.96.5			
1.10	Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	t.76.2; t.90.2			
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5			
1.13	Refus d'obéissance	t.108 ; t.112			
1.14	Cheveux non conformes	t.115.2			
1.15	Bousculade, jeu désordonné (*) ; enlèvement masque avant commandement HALTE ; s'habiller et se déshabiller sur la piste	t.116; t.121.2; t.125; t.126			
1.16	Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement (*) Chute intentionnelle pour éviter la touche (*)	t.121.2			
1.17	Réclamation injustifiée: mettre en doute une décision "en fait" de l'arbitre.	t.172; t.173; t.174			
1.18	Pénétrer dans la zone de piste sans l'autorisation de l'arbitre (+)	t.132.2			

	2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	ROUGE	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'une raison médicale non reconnue	t.45.3			
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a			
2.4	Lâcher intentionnellement une arme pendant la phrase d'armes.	t.56.11			
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55. 2			
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.26.1, t.121.2 ; t.147 ;			

FAUTES	ARTICLES	SANCTIONS (Cartons)	
3ème groupe		1ère fois	2ème fois
Tireur troublant l'ordre sur la piste . Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir	t.108.2 ;t.137.2	ROUGE	NOIR
Combat non loyal (*)	t.121	ROUGE	
Faute concernant la publicité	Code de publicité		
Toute personne troublant l'ordre hors de la piste, fumer dans les salles de compétition (y compris les cigarettes électroniques). Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir.	t.109 ;t.110 ;t.111 ; .t.133; t.137.3/4 ; t.168	JAUNE	NOIR
S'échauffer ou s'entraîner sans porter de tenue ou utiliser d'équipement conformes au Règlement de la FIE	t.20.2		
Comportement antisportif	t. 121.2	ROUGE	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat sauf autorisation préalable d'un dispositif d'entraîneur virtuel pour communiquer avec le tireur pendant les moments autorisés, dans la zone d'entraînement.	t. 64.6; t.73.1.g	NOIR
Fraude, marques d'acceptation du contrôle imitées ou déplacées	t.73.1.c/d/e	
Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	t.73.1.f; m.5.5.d	
Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	t.113	
Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.149.1	
Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122	
Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	t,128 ; t.149.1	
Violences ou des actes vindicatifs	t.149.1	
Dopage	o.107	

EXPLICATIONS	
(*)	**Annulation de la touche portée par le tireur fautif**
(+)	**CARTON JAUNE spécial** pour l'équipe entière et valable pour toute la durée de la rencontre par équipes. Si un tireur commet, pendant la même rencontre, une faute du 1er groupe, l'arbitre sanctionne le tireur d'un **CARTON ROUGE** à chaque fois.
CARTON JAUNE :	**Avertissement** valable pour le match. Si un tireur commet une faute du 1er groupe après avoir reçu un **CARTON ROUGE** - à quelque titre que ce soit - il reçoit à nouveau un **CARTON ROUGE**
CARTON ROUGE :	**Touche de pénalisation**
CARTON NOIR :	**Exclusion de l'épreuve,** suspension pour le reste du tournoi et les 60 jours suivants de la saison active en cours ou à venir (1er septembre – Championnats du Monde pour les juniors et 1er septembre – Championnats du Monde pour les seniors).
CARTONS P (t.124):	Jaune P (avertissement), rouge P (touche de pénalité), noir P (éventuelle perte du match ou de la rencontre). Dans les épreuves individuelles et par équipes, les tireurs/équipes qui perdent le match/la rencontre suite à l'attribution d'un carton noir P, seront classé(e)s dans les résultats finaux de la compétition comme ayant perdu le match/la rencontre. Ils/Elles reçoivent les points correspondants.